



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 Juin 2023

<p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p>En exercice : 27</p> <p>Qui ont donné procuration : 6</p> <p>Présents : 21</p> <p>Qui ont pris part au vote : 27</p> <p>QUORUM : 15</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à dix-neuf heures,</p> <p>Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u></p> <p>19.06.2023</p> <p><u>Date d'affichage</u></p> <p>19.06.2023</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Quentin BERNARD, Éric EGO, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN</p> <p>ABSENT :</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Séverine FRACKOWIAK, Mélanie DELANNOIS, Martine DELZENNE, Ms Bernard DELEMER, Serge BEAREZ, Régis NOTOT</p> <p>ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Mélanie DELANNOIS à M. Quentin BERNARD, Mme Séverine FRACKOWIAK à M. Carole HURIAU, Mme Martine DELZENNE à Mme Catherine KOPEC, M. Bernard DELEMER à M. Pascal ROUSSEAU, M. Régis NOTOT à Frédérique FERREIRA, M. Serge BEAREZ à Mme Cathy NOTOT-GOS</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n°48/2023/CM/CM

Objet : Plan Comptable M57 Régime d'amortissements des immobilisations

Monsieur Laurent Martinez, adjoint aux finances, rappelle à l'Assemblée délibérante la délibération n° 04-2022-CM-CM en date du 28 mars 2022 fixant les règles, la méthode et les durées d'amortissement.

Il informe qu'il y a lieu de modifier l'annexe de cette délibération qui fixait les comptes et les durées d'amortissements.

Il est proposé à l'Assemblée délibérant de :

- Adopter la méthode et les durées d'amortissement conformément à l'annexe modifiée ci-jointe. Les modifications sont surlignées en bleu
- De dire que les autres termes de la délibération n° 04-2022-CM-CM du 28 mars 2022 restent inchangés soit :
 - Dire que l'amortissement des biens sera effectué prorata temporis pour les biens acquis à compter du 1er janvier 2022,
 - Dire qu'il sera dérogé à la règle du prorata temporis pour les biens acquis dont le montant est inférieur à 500 € T.T.C,
 - Dire que les biens de faible valeur seront amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition,



- Dire que la date de début d'amortissement sera la date de mise en service du bien acquis immobilisé.
- De dire que cette délibération annule et remplace les délibérations antérieures n°21-2021-CM-CM et n°22-2021-CM-CM.

Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité
Pour : 27 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Claude MERLY





Annexe à la délibération n° 48/2023/CM/CM du 26 juin 2023 - Plan Comptable M57 Régime
 d'amortissements des immobilisations

DUREE DES AMORTISSEMENTS

Nature	Catégorie	Durées choisies en année
IMMOBILISATION INCORPORELLES		
202	Réalisation document d'urbanisme et la numérisation du cadastre	10 ans
204 et suivants	Subvention d'équipement versée pour les biens mobiliers, matériel et études	5 ans
204 et suivants	Subvention d'équipement versée pour les biens immobiliers ou installations	15 ans
2051	Concessions et droit, logiciels, licences	2 ans
2031	Frais d'études non suivis de réalisations	5 ans
2032	Frais de recherche et développement	5 ans
2033	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
2087	Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à dispo	10 ans
2088	Autres immobilisations incorporelles d'une dépréciation	2 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
2121	Plantations d'arbres et arbustes	15 ans
21321	Immeubles de rapport	15 ans
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions (uniquement pour les immeubles de rapport)	15 ans
2138	Autres constructions (uniquement pour les immeubles de rapport)	15 ans
2142	Construction sur sol d'autrui, immeubles de rapport	15 ans
21561	Matériel Roulant	5 ans
21568	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile	8 ans
21571	Matériel roulant de voirie	5 ans
21578	Autre matériel et outillage techniques	11 ans
2158	Installation – matériels et outillage	8 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagement divers	5 ans
21612	Biens historiques et culturels immobiliers – Dépenses ultérieures immobilisées	15 ans
21622	Biens historiques et culturels mobiliers – Dépenses ultérieures immobilisées	5 ans
2182	Véhicules	5 ans
2184	Mobilier	10 ans
2183	Matériel informatique	3 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans